

Séez, le 18 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE RECYCLAGE DES MEUBLES USAGÉS EN DÉCHETTERIE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise s'efforce de trouver de nouvelles solutions pour réduire les déchets du territoire ou leur donner une nouvelle vie. Pour ce faire, le service tri et réduction des déchets travaille en partenariat avec différents organismes tels qu'Eco Mobilier, en charge du recyclage du mobilier usagé. Les déchetteries de Bourg Saint Maurice et de Tignes les Brévières, équipées de bennes Eco Mobilier vous permettent de donner une seconde vie aux meubles usagés. Retrouvez ci-dessous les indications pour les recycler dans ces bennes.

Quels déchets mettre dans la benne Eco Mobilier ?



Dans ces bennes sont acceptés :

- Chaises
- Fauteuils
- Matelas
- Mobilier de jardin
- Rangements
- Literie
- Tables

Attention, les tapis, poussettes, sièges auto, sanitaire, le parquet, les portes et les fenêtres sont à orienter vers d'autres bennes.

Afin d'optimiser le transport des bennes et éviter d'émettre trop de gaz à effet de serre, vous pouvez démanteler au maximum les meubles avant de les amener en déchetterie (exemple : couper les pieds d'une table ou d'un meuble). Cela permettra aux agents de remplir au mieux la benne avant qu'elle soit collectée.

Que deviennent ces déchets ?

Le bois issu de ces meubles sera transformé en panneaux à particules pour fabriquer de nouveaux meubles.

La mousse issue des matelas servira à fabriquer des panneaux isolants ou des tatamis de judo.

Le plastique sera broyé, fondu et transformé en paillettes afin de fabriquer des tuyaux.

Les canapés quant à eux seront broyés et serviront de combustibles pour l'industrie cimentière.

Vous êtes un pro ? La benne Eco Mobilier peut venir à vous !

Si vous avez prévu des changements massifs de literie, de matelas, de meubles, dans votre structure, sachez qu'EcoMobilier peut vous mettre gratuitement des bennes à disposition dès lors que vous avez une certaine quantité à évacuer. Ci-dessous les conditions.

Nouveauté : le recyclage des couettes et oreillers s'invite en Haute Tarentaise.



A partir du mois de février, pour les particuliers de nouveaux déchets pourront être recyclés à proximité de ces bennes : les couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage et surmatelas. Pour les recycler, il suffit de les glisser dans les sacs plastiques prévus à cet effet.

Attention, les housses, taies d'oreillers, draps, couvertures, serviettes, doivent aller dans les bornes pour les textiles. Si vous êtes un professionnel et que vous voulez recycler de grosses quantités de couettes et oreillers, vous devez vous orienter vers EcoMobilier.

Votre meuble est encore en état ? Remettez-le dans le circuit !

Enfin, le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas ! Votre meuble peut encore servir ? Donnez-le, échangez-le, revendez-le ! Vous ne l'aimez peut-être plus mais peut-être qu'il pourrait faire le bonheur de quelqu'un ?

Retrouvez les consignes de tri et des astuces de réduction des déchets sur : www.hautetarentaise.fr

CONTACT PRESSE : Céline CLÈRE, Responsable Communication

Ligne directe : 04 79 41 09 86

Portable : 06 72 29 65 62

communication@hautetarentaise.fr